

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 9–13 novembre 2009

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 10 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2009/10-C/2
30 septembre 2009
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2009 – RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN 102131

Aide alimentaire et appui à l'éducation: réfugiés afghans et iraqiens en République islamique d'Iran

Nombre de bénéficiaires	38 000
Durée du projet	24 mois (1 ^{er} janvier 2009–31 décembre 2010)
Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM	12 984 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	5 482 104
Coût total pour le PAM	8 995 481

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Asie centrale et Europe orientale): M. D. Belgasmi tél.: 066513-3561

Attachée de liaison principale du Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Asie centrale et Europe orientale): Mme F. Nabulsi tél.: 066513-2385

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

RESUME

1. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 102131 fait suite à l'IPSR 102130 dans le cadre de laquelle le PAM est venu en aide aux réfugiés afghans et iraqiens de 2003 à 2008. L'IPSR 102131 vise à couvrir les besoins alimentaires essentiels de quelque 38 000 réfugiés afghans et iraqiens vivant dans 15 zones d'installation, par le biais d'une composante de secours, sous forme de distributions générales de vivres, et d'une composante de redressement, sous forme d'activités Vivres pour l'éducation.
2. Depuis un certain temps, les Gouvernements de l'Iran et de l'Afghanistan encouragent le rapatriement des réfugiés. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 859 260 Afghans et 20 431 Iraquiens sont spontanément rentrés chez eux en bénéficiant d'une aide entre 2002 et 2008; on estime que 1,5 million d'Afghans et 500 000 Iraquiens ont regagné leur patrie pendant cette période.
3. Toutefois, 950 000 réfugiés afghans et 50 000 réfugiés iraqiens résident encore en Iran; ils représentent un lourd fardeau financier pour l'économie iranienne. Sur ce total, 32 000 – soit 3 pour cent des réfugiés accueillis dans le pays – vivent dans 15 zones d'installation. En 2008, 3 500 Afghans seulement ont regagné leur patrie en bénéficiant d'une aide, le nombre le plus faible observé depuis des années.
4. Il ressort d'une mission d'évaluation approfondie conjointe réalisée en juin 2008 que les réfugiés vivant dans des zones d'installation n'avaient guère de moyens de subsistance à leur disposition et avaient encore besoin de l'aide humanitaire internationale. Une législation du travail restrictive limite leurs chances de trouver un travail non qualifié rémunéré.
5. Le Gouvernement d'Iran a limité les zones dans lesquelles les réfugiés sont autorisés à résider. Plusieurs zones d'installation de réfugiés iraqiens et afghans sont situées hors des zones désignées. On estime à 6 000 le nombre de réfugiés enregistrés venus récemment résider dans une zone d'installation.
6. Par conséquent, l'IPSR 102311 assure à ces 6 000 nouveaux réfugiés et aux 32 000 réfugiés dont on a jugé qu'ils avaient encore besoin d'une aide la distribution d'un assortiment alimentaire mensuel composé de farine de blé, riz, huile végétale, légumes secs et sucre, fournissant 1 700 calories par personne et par jour.
7. L'IPSR 102131 est exécutée conjointement avec le Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers du Ministère de l'intérieur, en coopération avec le HCR.
8. L'IPSR 102131 répond à l'Objectif stratégique 1, par le biais de sa composante de secours, et permet d'assurer la couverture des besoins alimentaires de base des réfugiés. La composante de redressement relatif à l'éducation des filles, qui répond à l'Objectif stratégique 3, a pour objet de maintenir les taux d'assiduité et d'achèvement des études des fillettes réfugiées, à l'école primaire, et de toutes les jeunes filles, à l'école secondaire, et de faire en sorte que des femmes enseignent dans les classes d'alphabétisation, en conformité avec la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes.